L'Ami de la Nouvelle-Orléans

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 15 SEPTEMBRE.

FEUILLETON.

LE TRICORNE

Par Pédro de Alarcon.

V

L'oncle Lucas était fort laid; il l'avait toujours été, et il comptait près de quarante ans. Cependant il pouvait passer pour un des hommes les plus agréables que Dieu eût jetés dans le monde. Charmé de son esprit naturel, l'évêque défunt l'avait demandé à ses parents, qui étaient pasteurs, non d'âmes, mais de simples brebis, pour le faire instruire en vue de l'état ecclésiastique.

Après la mort de Sa Grandeur, notre jeune homme passa volontairement du séminaire au corps de garde. Le général Caro le remarqua et en fit son ordonnance, son factotum. Le service militaire terminé, il fut aussi facile à l'oncle Lucas de gagner le cœur de la sena Francisca qu'il lui avait été facile de gagner l'estime de son général et de son prélat. La Navarraise, qui avait en ce temps-là vingt printemps, et qui était le point de mire de tous les jeunes gens d'Estella,—quelques-uns parmi eux assez riches,—ne put résister aux bons mots, aux yeux doux, au sourire plein de malice et de douceur de ce Murcien si hardi, si éloquent, si brave et si fin comme l'ambre. Les séductions de Lucas tournèrent la tête non seulement à cette beauté si convoitée, mais aussi à son père et à sa mère.

Lucas était alors, comme à l'époque plus tardive dont nous parlons, petit de taille, un peu lourd d'épaules, pour ne pas dire contrefait: il avait fort peu de barbe, le nez gros, les oreilles grandes et des marques de petite vérole. Sa bouche seule était régulière et armée de belles dents. Chez cet homme, d'ailleurs, l'écorce seule était rude; on s'apercevait vite de sa supériorité. Sa voir vibrante, flexible, grave parfois, devenait douce et câlinante lorsqu'il voulait obtenir quelque chose.... Enfin et d'abord, c'était une âme courageuse, loyale, honnête.

Il était avide de savoir et méprisait les imbéciles, quelle que fût leur position sociale. De plus, il possédait un certain esprit d'ironie et de sarcasme qui faisait dire à l'académicien:

—C'est un Francisco de Quevedo brut.

Nous croyons avoir donné le portrait de l'oncle Lucas au dedans et au dehors.

VI

La sena Frasquita aimait passionnément l'oncle Lucas, et, étant aimée de lui, se trouvait la femme la plus heureuse du monde. Leur vie tout entière était consacrée à se choyer l'un l'autre; cette tendresse, cette sollicitude n'avaient pas toutefois un caractère sentimental ou doucereux; au contraire, ils se traitaient avec une franchise, une rondeur, une confiance semblables à celles des enfants, qui, camarades de jeux, s'aiment beaucoup sans le dire jamais ni se rendre compte de ce qu'ils ressentent.

Jamais meunier ne fut mieux vêtu, mieux nourri, enfoncé de plus de soins que l'oncle Lucas! Jamais meunière ni reine ne fut l'objet de plus d'attentions, de plus de prévenances et de gateries que la sena Frasquita! Jamais moulin ne renferma plus de choses utiles, agréables, récréatives, nécessaires et même superflues que celui qui va servir de théâtre à presque toute notre histoire.

Sena Frasquita contribuait beaucoup à cette prospérité par sa force, sa propreté et son économie. Elle savait faire la cuisine et les confitures, coudre, broder, laver, repasser, pétrir le pain, tisser la toile, tricoter, chanter, danser, pincer de la guitare et jouer aux cartes; elle avait, en un mot, des talents dont l'énumération serait interminable.

De son côté, l'oncle Lucas dirigeait merveilleusement son moulin, cultivait ses champs, allait à la chasse, à la pêche, s'entendait également aux métiers de charpentier, de serrurier et de maçon, aidait sa femme dans tous les travaux du ménage, savait lire, écrire et compter; et si nous mentionnons encore ses talents d'agrément, nous dirons que sa femme adorant les fleurs, il était horticulteur consommé, et réussissait à produire des sujets nouveaux par de laborieuses combinaisons; qu'il avait déployé les connaissances d'un ingénieur en construisant un aqueduc qui avait pris le volume d'eau dont profitait son moulin. Il avait appris à dresser son oiseau, apprivoise un serpent, obtenu qu'un perroquet indiquât l'heure par des cris, et, même temps qu'un cadran solaire que de ses mains le meunier avait tracé sur un mur. Du moulin dépendait le plus joli jardin qui produisât toutes sortes de fleurs, de fruits et de légumes, et qu'embellissait un bassin enfermé dans une pièce de kiosque couvert de jasmins, où l'on se baignait l'été. Une serre pour les plantes exotiques; une fontaine d'eau potable, deux ancesses que montaient les deux époux quand ils allaient à la ville, ou aux bourgs voisins, un poulailler, un pigeonnier, une volière, une magnanerie, des ruches à miel; un pressoir avec sa cave; un four, une forge, un atelier de charpentier; tout cela en miniature et n'occupant qu'une maison de huit pièces, plus deux mesures de terre évaluées à dix mille réaux.

VII

Oui, le meunier et la meunière s'aimaient, même on aurait pu croire qu'elle aimait son mari plus que celui-ci ne l'aimait lui-même, bien qu'il fut si laid et elle fort belle. Je dis cela parce que sena Frasquita était parfois jalouse. Elle demandait des comptes sévères à l'oncle Lucas lorsque celui-ci s'attardait à la ville ou il allait chercher du blé, tandis que l'oncle Lucas voyait avec plaisir les attentions dont elle était l'objet de la part des grands seigneurs qui fréquentaient le moulin; il était flattéque, comme lui, tout le monde la trouvât charmante, et, bien qu'il comprît que quelques-uns agissaient vouloir qu'elle fût moins honnête, il la laissait des jours entiers sans la moindre inquiétude, ne lui demandant jamais ce qu'elle avait fait ni qui elle avait reçu pendant son absence....

L'amour de l'oncle Lucas n'était pourtant pas moins vif que celui de la sena Frasquita, mais il avait sans doute plus de confiance dans sa vertu qu'elle n'en avait dans la sienne; il lui était supérieur en intelligence, et savait jusqu'à quel point il était aimé, combien sa femme avait le respect d'elle-même. L'oncle Lucas était un homme complet comme celui de Shakespeare, l'ne faisant rien à demi, incapable de doute; un de ces hommes qui croient ou qui meurent; qui aiment ou qui haïssent, qui n'admettent pas de degrés et ne transigent point entre la suprême félicité, et l'anéantissement du bonheur.—C'était un Othello de Murcie en sabots, dans le premier acte d'une vraie tragédie; mais pourquoi ces notes lugubres dans une chanson joyeuse? Pourquoi ces éclairs sinistres dans une atmosphère sereine? Pourquoi ces réminiscences tragiques dans une bluette?

Vous allez le savoir.

VIII

C'était un jour d'octobre, à deux heures. La cloche de la cathédrale sonnait les vêpres, ce qui revient à dire que tous les bourgeois de la ville avaient dîné.

Les chanoines se dirigeaient vers le chœur et les particuliers vers leurs lits pour jouir de la sieste; ceux surtout qui avaient passé toute la matinée à travailler, comme les autorités, par exemple. Il était donc fort étrange qu'à cette heure brûlante, peu propice à la promenade, l'illustre corrégidor sortît à pied suivi d'un seul alguazil. On ne pouvait confondre de nuit ni de jour le corrégidor avec aucun autre, grâce à son immense tricorne, à l'éclat de son manteau rouge et à la singularité en général de sa grotesque personne.

Un manteau rouge et du tricorne, beaucoup de personnes pourraient parler savamment, à commencer par nous-même. Tous ceux qui sont nés dans les dernières années du règne de Ferdinand VII se souviennent d'avoir vu suspendus à un clou, au milieu d'un pannean dégradé, dans la tour croulante de vétusté qu'avait habitée jadis seigneurie (tour destinée aujourd'hui aux jeux de l'infantine de ses nevaux), ces deux antiquités, le chapeau dessus, le manteau rouge dessous,—représentant une sorte de spectre de l'absolutisme, une sorte de snaire du corrégidor, une caricature rétrospective de sa puissance, barbouillée comme tant d'autres avec du charbon et de la sanguine par les constitutionnels en 1820, qui se réunissaient en 1837, une sorte d'époux d'antan enfin, qu'aujourd'hui je regrette d'avoir contribué à bafouer en le promenant dans cette ville historique les jours de carnaval.... Pauvre principe d'autorité! C'est ainsi que le respectaient ceux-là mêmes qui l'invoquent aujourd'hui!

Quant à la personne du corrégidor, c'était, dit-on, celle d'un bossu, malsain, rachitique, les jambes arquées; il se balançait de côté et d'autre en marchant de manière à faire croire qu'il était boiteux des deux pieds. En revanche, ajoute la tradition, son visage était régulier, quoique déjà ridé par le manque de dents, le tient d'un terme verdâtre comme celui de presque tous les enfants de Castille. Dans ses yeux grands et noirs flamboyaient la colère, le despotisme et la convoitise, ses traits fins et mobiles manquaient de dignité, tout en exprimant un certain contentement de soi à demi aristocratique, à demi libertin, qui laissait deviner que cet homme, dans sa première jeunesse, avait dû être bien accueilli du beau sexe, malgré ses jambes torses et sa bosse.

Don Eugenio de Zuniga y Ponce de Léon (ainsi s'appelait Sa Seigneurie) était né à Madrid d'une famille illustre; il pouvait avoir alors cinquante-cinq ans, et il y en avait quatre qu'il était corrégidor de la ville, où il épousa peu après son arrivée une grande dame dont nous parlerons plus loin.

Don Eugenio était sorti à pied et bien drapé qu'on ne voyait de lui que ses bas qui étaient blancs, et ses souliers noirs ornés d'une boucle en or; mais aussitôt que la chaleur l'eut obligé à dépouiller son manteau, on put voir qu'il portait une cravate de fine batiste, une veste de serge couleur tourterelle brodée de bouquets verts, une culotte courte en soie noire, une énorme houppelande de la même étoffe que la veste, des épées à poignées d'acier avec étui, et la respectable paire de gants de chamois jaune dont il ne faisait jamais usage, mais qu'il tenait par le milieu en guise de sceptre.

L'alguazil qui suivait à vingt pas le corrégidor s'appelait Garduna; ce mot vent dire fouine, et l'homme était la véritable image de son nom.—Maigre, très agile, regardant de côté et d'autre en marchant, le cou tendu, le visage pointu, avec des mains comme deux martinets, il semblait toujours chercher autour de lui des criminels. Le premier corrégidor qui jeta sur lui son dévolu lui dit sans plus d'informations: Tu seras mon premier alguazil.... — Et, à quarante-huit ans, il avait été déjà l'alguazil de quatre corrégidors.

Garduna portait aussi un tricorne, mais beaucoup plus petit que celui de son maître, le manteau et les bas noirs, un bâton sans houppe, et une espèce de broche pour épée.

Cet autre épouvantail était l'ombre de son superbe maître.

IX

Partout où ils passaient, les laboureurs laissaient là leur charrue, saluant jusqu'à terre, avec plus de peur que de respect, puis se disaient à voix basse:

—Monsieur le corrégidor va de bien bonne heure cette après-midi voir la sena Fraqquita!

—Sitôt et tout seul!... ajoutaient ceux qui avaient l'habitude de le voir se promener en nombreuse compagnie.

—Dis, Manuel; pourquoi M. le corrégidor va-t-il tout seul aujourd'hui voir la Navarraise? demanda une villageoise à son mari qui la portait en croupe sur son cheval.

—Vas-tu penser à mal, répondit le bonhomme. La sena Fraqquita est incapable...

—Je ne dis pas le contraire.... Mais cela n'empêche pas le corrégidor d'en être amoureux...., et j'ai entendu dire que de tous ceux qui vont aux bombances du moulin, le seul qui aille avec de mauvais desseins, c'est cet amateur de cotillons.

—Et que sais-tu, toi, s'il aime les cotillons, demanda le mari à son tour.

—Ce n'est pas pour moi que je le dis.... Il se garderait bien, tout corrégidor qu'il est, de me conter fleurette!

Celle qui parlait ainsi était passablement laide.

—Eh bien, ma chère, qu'elle regarde! Mais je ne crois pas que l'oncle Lucas soit homme.... Il n'est pas commode l'oncle Lucas, quand il se fâche!

—Enfin, si cela lui convenait pourtant, répliqua la femme en faisant la moue.

—L'oncle Lucas est un honnête homme, et ces sortes de choses ne peuvent convenir à un honnête homme.

—Alors tu sais bien.... qu'ils s'arrangent! Mais si j'étais la sena Fraqquita.

—Hue! cria le mari pour changer la conversation.

Et l'ânesse prit le trot.

X

Pendant que discourraient ainsi les laboureurs qui avaient salué le corrégidor, la sena Fraqquita balayait la petite cour qui servait d'entrée au moulin et plaçait une demi-douzaine de chaises à l'ombre de la treille, sur laquelle l'oncle Lucas était monté pour cueillir les meilleures et les plus belles grappes, qu'il rangeait artistement dans une corbeille.

—Eh bien oui, Fraqquita,—disait l'oncle Lucas du haut de la treille,—monsieur le corrégidor est amoureux de toi.

—Parlon, je te l'ai dit il y a bien longtemps. Mais prends garde, Lucas, ne va pas tomber!

—Sois tranquille, je suis solide, Fraqquita. Tu plais aussi beaucoup à monsieur....

—Tais-toi, n'en dis pas plus long,—interrompit-elle, je ne sais que trop à qui je plais et à qui je déplais!—Si je savais aussi bien seulement pourquoi je ne te déplais à toi!

—Parce que tu es laide, répondit l'oncle Lucas.

—Laide ou non, j'ai bien envie de monter sur la treille et de te jeter en bas la tête la première.

—C'est ça!—Quand tes amoureux viendraient, ils passeraient à un joli spectacle!

—Mes amoureux! mes amoureux! Monsieur Lucas, il me semble que vous êtes jaloux.....

(*à continuer*).

No LOI

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un chevreuil, un daim ou une biche sauvage, l'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour de février au premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres ni plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, de caille, une perdrix ou un faisan, du premier jour d'avril au quinzième jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 4.—Décrètent de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, pièges ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 5.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un whippoorwille, un moineau, un pinson, un oriole, un oiseau bleu, une hirondelle, une huîtote ou un étourneau, excepté quand ces oiseaux détruisent la récolte de riz, de maïs ou de graines—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 6.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un whippoorwille, un moineau, un pinson, un oriole, un oiseau bleu, une hirondelle, une huîtote ou un étourneau, excepté quand ces oiseaux détruisent la récolte de riz, de maïs ou de graines—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 7.—Décrètent de plus: Que la poule-sultane des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que ladite sultane ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrètent de plus: Que toute personne qui exposera ou vendra un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger aux époques où il est défendu de les prendre et de les tuer, sera pour chaque animal ou oiseau (excepté les apprivoisés) exposé en vente, sera objet à la pénalité imposée ci-après, à quiconque tue ou prend un animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 9.—Décrètent de plus: Que le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, sera un délit commis par une contravention séparée et distincte et devra être puni en conséquence. Deux ou plus de deux contraventions pouvant être mentionnées dans la même acte d'accusation et la personne accusée sera condamnée à une amende pour chaque contravention si elle en est reconnue coupable.

Sec. 10.—Décrètent de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, pièges ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 11.—Décrètent de plus: Qu'il est, par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entrepreneurs de transport, quelconques, de transporter, aux époques ci-indiquées, un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrètent de plus: Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir aux délateurs; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'écoles de la paroisse où des amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13.—Décrètent de plus: Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas la ou les pénalités qui y sont prescrites, devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant deux jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrètent de plus: Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelés contraventions dans les sections sont lui déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les avocats de districts *pro tempore* de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, tous les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrètent de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de loi contraires sont rappelées.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 13 avril 1877.
(Signé) PELAGIE T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme:
WILLIAM STRONG,
Secrétaire d'Etat.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE
ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit:

FRANCE, Trudelle, mercredi, 12 septembre.
CANADA, FRANCHI, mercredi, 26 septembre.

Prix du passage pour le Havre.

Première cabine (vin compris).....$100
Deuxième — — .....$ 65
Troisième — — .....$ 35

Prix du passage pour Plymouth, Londres et toute autre station d'Angleterre:

Première cabine (vin compris).....$90 à $100
Deuxième — — $65
Troisième — — $35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.

Passage d'Entrepont, avec aménagement spécial, comprenant vin, literie et ustensiles, $35 en currency y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots marqués d'une astérisque ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRAND, Agent.
Galiter Centre, Lettre H.
Nouvelle-Orléans.

4 mai—

Compagnie américaine de steamers de Philadelphie.

Ligne de Philadelphie et de Liverpool.
La seule ligne de steamers transatlantique portant le "Drapeau Américain."
DEPARTS—De Philadelphie, tous les JEUDIS; de Liverpool, tous les MERCREDIS.

La ligne de steamers de l'Etoile Rouge, portant la malle de la Belgique et des Etats-Unis. Départs tous les quinze jours, alternativement, de Philadelphie et de New-York.

Seule ligne et seule ligne directe pour ANVERS.

Billets pour la Nouvelle-Orléans et toutes les parties de la Grande Bretagne et de l'Europe—aller et retour.

Pour le passage et les autres détails, s'adresser à PETER WRIGHT & SONS, agence générale, 607 Walnut Street, Philadelphie.

Agents à la Nouvelle-Orléans.
A. E. MILLER & CO.,
AU NO 33 de la rue Carondelet.
EDWARD A. YORKE,
au coin des rues Carondelet et Gravier.
22 avril—6m

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell de New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
COSTES.

Le steamer KNICKERBOCKER, Kemble, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, JEUDI, 20 Sept., à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.

Passage—Cabine.....$50.
— Entrepont.....$25.
— Billet d'excursion $80.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREMEN et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41.

mai—1an

ARRANGEMENT D'ETE.

Steamers portant la malle des Etats-Unis
—Mandeville et la Nouvelle-Orléans.
Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,
Le beau steamer, CARMELITA,
Fin marchant à basse pression, et portant la malle des Etats-Unis,
capitaine WM. HANNOVER,
partira pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de trois et demie du matin; le MARDI à l'arrivée du train de quatre heures de l'après-midi; le MERCREDI à l'arrivée du train de neuf heures du matin, le VENDREDI et le SAMEDI à l'arrivée du convoi de quatre heures de l'après-midi; le DIMANCHE à l'arrivée du convoi de sept heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à l'Old Landing sur la rivière Tchefuncte, pour Covington. Il quittera l'Old Landing pour la Nouvelle-Orléans le MARDI et le VENDREDI à 8 heures du matin. Mandeville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.

Il y aura une excursion régulièrement le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de sept heures et demie, et le MERCREDI MATIN à l'arrivée du train de 9 heures. Le bateau sera de retour le soir.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du train qui précédera celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Les voyages seront mis régulièrement, à notre de manière à tous points de bases cans.

J. O. SOLIN,
Au No 42 de la rue de l'Union.

2 juin—1an

Excursion du dimanche et du mercredi,
Pour Mandeville, Louisbourg et Madisonville,
Le beau steamer
CARMELITA,
Très fin marchant à basse pression et portant la malle des Etats-Unis,
capitaine HANOVER
fera des excursions régulièrement le DIMANCHE et le MERCREDI. Il partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain au Lac, le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de 7 heures et demie, et le MERCREDI MATIN, à l'arrivée du train de 9 heures. Il sera de retour le soir même, à temps pour le train de sept heures et demie allant en ville.

Prix du passage. Une piastre, aller et retour.
Restaurant à bord.
Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA,
14mai— No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la Belle, pour Vicksburg.
Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur,
NATCHEZ,
T. P. Leadley, Capitaine,
Se rend tous les Vicksburg à la ligne Parlon pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et au-dessus.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
J. ANDREW JACKSON,
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
Le soussigné prend le fret et signe ses connaissements pour l'Arkansas, Mississippi et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.
W. R. BROCKETT, Agent.
23sept—3m Au No 38 de la rue des Magasins.

OPELOUSAS.
Paquebot régulier des Opélousas.
Départs tous les samedis, à 3 heures P. M.
Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmesport, Church-ville et toutes les débarcadères de la côte de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
BITE NO 2,
A. P. Trousselle, capitaine; J. E. Schmidt, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN
7 sept— No 4 rue Tchoupitoulas.

Paquebot régulier des Opélousas.
Départ tous les MERCREDIS à 3 heures P. M.
Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmesport, Churchville et toutes les débarcadères de la côte de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
BERTHA,
H. H. Bread, capitaine,
T. Tobin, commis,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLES, 51 rue Gravier,
HITE & CARLIN, No 4 Tchoupitoulas,
R. W. ADAMS, 31 Commercial Alley.
9 août—

Pour Natchez-sur-la-Nile-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.
Deux voyages par semaine.
Jours de départ, sous les VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 P. M.
Voyage de retour Dimanche et Mercredi, le bon bateau à vapeur
JOHN H. HANNA,
Capitaine remplacant le capitaine
J. F. MERLOUT, Capitaine,
J. C. MAHERON, Commis.
Voyage de retour, dans les SAMEDIS, ALMER-OREDIS.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
Z. O. MELANCON
No de 22 rue Bienville.

Paquebot de la côte jusqu'à Donaldsonville. Trois fois par semaine.
BENEY TETE,
J. F. AUCOIN, Capitaine
W. H. LANDRY, Commis.
Départ de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS matin à 10 heures et tous les JEUDIS et SAMEDIS à midi.
Retour: il partira de Donaldsonville tous les DIMANCHES, MERCREDIS et VENDREDIS matin.
Le TETE prendra du fret sur tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.
Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à
R. BEYER,
105 rue Decatur, près St Louis.
16juillet—1an

HAGAN'S
Magnolia Balm
A FEW APPLICATIONS MAKE A
Pure Blooming Complexion.
It is Purely Vegetable, and its operation is seen and felt at once. It does away with the Flushed Appearance caused by Heat, Fatigue and Excitement. Removes and removes all Blotches and Pimples, dispelling dark and unsightly spots. Drives away Tan, Freckles and Sunburn, and by its gentle but powerful influence renders the faded cheek with
YOUTHFUL BLOOM AND BEAUTY.
Sold by all Druggists and Fancy Stores. Depot, 43 Park Place, New York.

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NLLE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier automne prochain comme ci-dessous:

	De Brême	De la Nlle-Orléans
Hannover...	12 sept.	environ 16 oct.
Frankfurt...	10 oct.	" 11 nov.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Havre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:

De Nlle-Orléans à Southampton ou le Havre à la Havane.
Chambre.....$150 en or Entrepont.....$35, non compris.
De la Nlle-Orléans à Southampton, Havre ou Brême:
Chambre.....$150 en or. Entrepont.....$45 en or.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambre.....$35 en or. Entrepont.....$15 en or.

Les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.

Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.

Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre à la Nlle-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à
En. F. STOCKMEYER & Co.,
Agents,
18 juin— No 42 de la rue de l'Union.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

A dater du et après le 8 février 1877, le bateau à vapeur ST. FRANCIS BELLE, partira de la tête de la rue Bienville, à sept heures et demie du matin, pour Westwego, transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 5 heures 45 m. du soir pour la Nlle-Orléans. Le bateau qui se relaiera au train d'excursion du Dimanche partira d'ici à 5 heures du matin et sera de retour le même jour à six heures du soir.

Le train trop au même endroit, à 3 heures sera livré le lendemain matin.

C. H. PAYNE,
Surintendant.

4230—

Pour le Lac.

Bureaux du New Orleans City Railroad Company.—Au No 124 de la rue du Canal.—Nouvelle-Orléans, 22 mai 1877.—Jusqu'à nouvel ordre les trains partiront de la ville, pour le Lac, toutes les heures, de 7 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, et toutes les demi-heures de 3 heures de l'après-midi à 8 heures du soir. Le dernier train partira du Lac à 10 heures du soir.

25 mai— O. C. LEWIS, Secrétaire.

Chemin de fer Pontchartrain.

Dépôt au bied des Champs-Elysées, près la Levée. Se District.

Excursions au Lac, aller et retour, 20 cents.

Pour enfants au-dessous de 12 ans, 10 cents.

6 heures	A. M.	7 heures	A. M
7½ heures	A. M.	8½ heures	A. M
9 heures	A. M.	10 heures	A. M
10½ heures	A. M.	11½ heures	A. M
Midi		1½ heures	P. M
2 heures	P. M.	2½ heures	P. M
3 heures	P. M.	3½ heures	P. M
4 heures	P. M.	4½ heures	P. M
5 heures	P. M.	5½ heures	P. M
6 heures	P. M.	6½ heures	P. M
7 heures	P. M.	7½ heures	P. M
8 heures	P. M.	8½ heures	P. M
9 heures	P. M.	9½ heures	P. M

Les trains partiront comme suit:

Les dimanches, il partira un train à cinq heures du matin pour l'agrément des amateurs de pêche, chasse, etc.

Les passagers devant arriver à Gentilly en avertiront le conducteur avant le départ du train.

1er avril—6m D. B. ROBINSON, receveur.

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et Mobile.

LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains express par jour, arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.	Arrivée.
Express.....7.30 A. M.	Express.....11.45 A. M.
Express.....3.30 P. M.	Express.....9.30 P. M.
Train d'agrément.....3.15 P. M.	Train d'agrément.....9.30 A. M.

Les wagons-salons de Pullman vont tous les jours à Cincinnati, Louisville, Nashville et Louis, Washington, Baltimore and Philadelphie, sans changement de voiture, et jusqu'à New-York et les villes de l'Est avec un seul changement.

Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.

J. W. COLEMAN, Agent de billets.
D. B. ROBINSON,
Surintendant.

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

Double Daily Express Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:

DEPART.	ARRIVE.
Express.....7.30 A. M.	Express.....11.45 A. M.
Express.....3.30 P. M.	Express.....9.30 P. M.
Coast Train.....8.15 A. M.	Coast Train.....9.30 A. M.
Fortnight Palace Cars Daily to Cincinnati, Louisville, Nashville, St Louis, Washington, Baltimore and Philadelphia, without change, and only one change to New York and Eastern cities.

Ticket office—Corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON, Supt.

Mons. nos signés, déclarons qu'après avoir vérifié le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ,
Président.
A. SAULEY,
Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 août 1877.
G. LEGARDEUR,
Notaire Public.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA
Au No 114 de la rue St Louis.
—Autre centre A 8% RISQUES DINCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES.
Aux plus Bas Taux du Trait.
A. MIMER BADER, Président.
CHAS. KNOEFLER, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Financiere.

Primes reçues.....$157,132 13
Pertes par incendies sur mer et rivières.....$4,287 [illegible]
Réassurances, remises (rabais), dépenses, etc.....134,861
Total de l'actif.....$276,113

DECLARE:
Intérêts sur le Capital payé, 18 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:
Henry Abraham, S. Kahn, Louis Schrader.
A. Mimer Bader, Jos. Keller, W. R. Schmidt.
M. A. Baumgart-Tr. Lilienthal, R. Ries.
H. Bierhorst, E. Del Bondia, C. H. Miller.
Isaac Schorch, H. Hicks, M. I. Moses.
J. M. Schwarz, Chas. Ringwald, H. Pehlmann.
Louis Schwarz, M. Frank, F. Rickert.
K. Weissenbach, H. R. Gegreve, F. Reder.
E. Wilderman.

Sun Mutual Insurance Company
CAPITAL PAYE.....$500,000.
EXTRAIT DU VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL POUR 1876.

Montant net des primes exp.	
pirées, escompte et intérêt	$ 407,968 80
Pertes, dépenses, taxes, etc	$ 277,207 94
Réserve, $10,000 et dividende sur le capital 10 pour cent	59,847 47 $336,755 41
Bénéfice net.....	$ 71,202 39
Actif de la Compagnie, évalué à ce qui rapporte sur le marché, au comptant, Actions, Bons, prêts, effets à recevoir.....	$380,509 78
Moins: et primes en devoir recouvrement.....	126,898 43
	$255,296 21

Dividende payé sur les actions, dix pour cent par an et, sur les polices participantes, vingt pour cent payables comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Toutes les pertes sont réglées sans retard, à des conditions libérales, aux bureaux de la Compagnie No 54 de la rue du Camp.

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, secrétaire.

DI